

Saint-Denis, le 4 mai 2020

Nous les personnels enseignant-e-s du collège la Courtille à Saint-Denis, sommes inquiets quant aux conditions d'une réouverture des établissements scolaire le 11 et 18 mai prochain.

Nous considérons qu'aucune réouverture n'est envisageable si certaines conditions sanitaires et sociales ne sont pas réunies. Nous sommes les premier-e-s à souhaiter cette réouverture des établissements. Nous enseignons dans l'un des départements les plus touchés de France par la crise sanitaire, et sommes les mieux placé-e-s pour connaître les tensions et les violences que traverse ce territoire fragilisé socialement déjà en temps normal. Les conditions du confinement deviennent intenable pour beaucoup d'habitant-e-s (l'exiguïté des logements, les difficultés financières de nombreuses familles qui ne peuvent plus garantir les repas journaliers). Le service hospitalier demeure quant à lui sous haute tension, le personnel des hôpitaux ne dispose toujours pas du matériel suffisant pour mener à bien sa mission dans le plus strict respect des règles sanitaires. Dernièrement des violences policières à caractère raciste ont eu lieu à l'île-Saint-Denis sans que cela n'alerte ni ne préoccupe le ministre dans son discours.

Dans ce contexte le premier ministre a annoncé le 28 avril 2020 les conditions d'une reprise progressive dans les collèges à compter du 18 mai, tout en restant flou sur lesdites conditions et sans démontrer leur faisabilité. En effet comment garantir l'approvisionnement de masques pour chaque élève et le personnel de l'établissement ? Comment garantir la « distance sociale » et les « gestes barrières » alors même que nous sommes nombreux-euses à recourir aux transports en commun et que nous enseignons dans le plus petit collège de Saint-Denis ? A cet égard, nous sommes ainsi particulièrement préoccupé-e-s quant aux conditions de travail du personnel de la Vie Scolaire qui serait en première ligne pour gérer le flux et l'encadrement des élèves, et surtout des agent-e-s d'entretien dont le travail serait de fait excessivement lourd et mettrait leur santé en danger. Nous ne sommes pas dupes non plus du choix d'ouvrir les collèges uniquement aux classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui répond à des intérêts privés, économiques et non pédagogiques. Cette décision relève d'une injonction plus globale à reprendre le travail tandis que les enseignant-e-s « garderont » les enfants qui ne sont pas en âge de rester tou-te-s seul-e-s chez elles et eux. Dans leurs allocutions du 13 et du 28 avril, le président de la République et le premier ministre mettent en avant la lutte contre les inégalités sociales et scolaires pour justifier l'ouverture des établissements – en dépit des risques considérables qu'une telle reprise suppose. Nous sommes particulièrement sensibles à ces inégalités, mais elles résultent en vérité de choix politiques mis en place ces dernières décennies par les gouvernements successifs : baisse des DHG, suppression de postes et fermetures de classes, baisse des fonds sociaux, etc.

De plus, le discours du premier ministre n'a montré aucune considération sur ce que vivent de nombreuses familles en détresse dans plusieurs quartiers – qui pour certaines ne peuvent plus se nourrir – alors même que nous assistons au sein de ces mêmes quartiers à la mise en place d'une solidarité, d'une entre-aide envers les plus démunis-e-s de la part des habitant-e-s. Le premier ministre a précisé en outre que le retour des enfants à l'école se ferait sur la base du volontariat : ce qui revient à laisser aux familles le soin d'apprécier et d'évaluer elles-mêmes le risque d'exposer leurs propres enfants à la contamination. Nous dénonçons cette décision compte tenu du chômage partiel qui pourra être supprimé pour les parents défavorisés qui n'enverront pas leurs enfants à l'école en cas d'ouverture. Nous revendiquons des pouvoirs publics la mise en place sinon d'un revenu universel au moins le maintien du chômage partiel quelle que soit la décision des responsables légaux concernant la reprise des cours en présentiel de leurs enfants et nous demandons que l'attribution d'une aide d'urgence pour les familles démunies soit accordée.

Considérant ces faits, les probabilités d'une reprise sont donc hélas trop minces, et surtout

peu souhaitables. Une éventuelle reprise suppose, à l'image de la préconisation formulée par le CHS-CT ministériel de l'Éducation Nationale du 3 avril (avis repris par les CHS-CT académique et départemental), s'appuyant sur les recommandations de l'OMS :

- garantir autant que faire se peut un dépistage journalier systématique de tou-te-s les élèves et tous les personnels
  
- des masques homologués à hauteur des besoins (renouvellement des masques toutes les 4 heures pour chaque personne), les FFP2 étant le seul équipement garanti par le Code du travail, du matériel d'hygiène et de protection à la hauteur des besoins et disponible dans toutes les salles : du savon, des gants, du gel hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes, du papier toilette dans les sanitaires...
  
- organiser la désinfection régulière des locaux (couloirs, salles de classes, sanitaires etc.) et pour ce faire, l'embauche massive de personnel ATTEE – les équipes souffrant d'absences liées notamment à des maladies chroniques découlant directement des missions affectées – avec une revalorisation salariale à la hauteur des risques pris quotidiennement.
  
- garantir que tous les personnels à risque ou vivant avec une personne à risque puissent bénéficier d'une Autorisation spéciale d'Absence (ASA), ce qui permettrait d'éviter tout recours à la responsabilité du médecin traitant et à un éventuel arrêt maladie (inadapté pour une personne qui n'est pas malade).
  
- en cas de contamination d'un personnel, qualification de cette maladie en « accident du travail ». Le coronavirus pouvant entraîner de lourdes et durables séquelles, et un rétablissement long.
  
- l'assurance que le dé-confinement sera soumis à la capacité hospitalière réellement et immédiatement disponible autour de nos établissements scolaires et que des moyens massifs soient alloués pour la reconstruction du service hospitalier.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège La Courtille refusent la reprise des cours en présentiel avant que toutes les conditions sanitaires et matérielles ne soient parfaitement remplies pour la sécurité de tou-te-s. Un retour précipité dans les établissements scolaires serait irresponsable et dangereux alors que les outils pour assurer l'immunité de la population ne sont pas encore prêts. Nous devons prendre le temps nécessaire pour préparer la rentrée de septembre afin qu'elle se fasse dans des conditions sanitaires et de sécurité répondant aux exigences de la stratégie adoptée par le gouvernement. Jusqu'aux vacances d'été, le 4 juillet 2020, nous devons nous concentrer sur l'orientation de nos élèves de troisième, essayer d'avoir des contacts avec les élèves en situation de décrochage scolaire ou pour lesquels nous n'avons plus de contact, et poursuivre l'enseignement à distance.

Motion adoptée par l'ensemble des enseignant.e.s le 4 mai 2020